

REGLEMENT DES EPREUVES
« VALBERG TRAIL »
11^{ème} ÉDITION – Samedi 17 juin 2023

PREAMBULE

Ce qui suit est la mise à jour définitive du règlement des épreuves « VALBERG TRAIL » à la date du 25/05/2023 : elle annule et remplace toute version antérieure.

Les concurrents inscrits avant cette date et n'acceptant pas les termes de cette mise à jour ont la possibilité de demander l'annulation de leur inscription et son remboursement, hors frais de service, en écrivant à support@sporttips.fr avant mercredi 31 mai 2023 à Minuit.

Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure sécurité et intégrité sportive. Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre station de Valberg et vous souhaitons d'y passer un agréable moment de convivialité et de partage de notre passion pour le sport-nature.

Le Comité d'organisation de l'évènement, composé de :

- M. Christian GUEMY, Président du CSPM
- M. Alain SANTI, Responsable des Sports de la station de Valberg
- M. Bruno LAGARDE, Directeur de course « 33K »
- M. Jean-Loup KOPPE, Directeur de course « 22K »

tient à remercier tout particulièrement pour leur coopération :

- M. Charles-Ange GINESY, Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
- M. Guy AMMIRATI, Maire de Péone/Valberg
- M. Roland GIRAUD, Maire de Beuil
- M. Jean-Paul DAVID, Maire de Guillaumes

Ainsi que le Pôle Tourisme de Valberg, la SPL Valberg (exploitation des domaines skiables), les Services Techniques de Valberg et les nombreux bénévoles venus prêter leur précieux concours à la réussite de cet évènement.

1/ GENERALITES

L'évènement dénommé « VALBERG TRAIL » est organisé par le Club des Sports des Portes du Mercantour de Valberg-Beuil (CSPM) avec l'appui technique de la station de Valberg.

Il consiste en 2 épreuves chronométrées de trail running, se déroulant sur le territoire des communes de Beuil, Péone/Valberg et Guillaumes :

- Le « 22K », course pédestre de montagne sur pistes et sentiers, de 21,0 km et 1 040m de dénivelée positive, à achever en moins de 4h30.
- Le « 33K », course pédestre de montagne sur pistes et sentiers, de 34,2 km et 1 650m de dénivelée positive, à achever en moins de 7h30.

Le « 33K » est une épreuve inscrite au « CHALLENGE TRAIL 06 » organisé par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes.

Votre participation à l'une de ces 2 épreuves implique votre acceptation expresse et sans réserve de ce qui suit.

2/ PARCOURS

Le parcours du 22K sera matérialisé par de la rubalise de couleur bleu foncé, par des fanions plantés au sol et par des affichettes format A3 de même couleur.

Le parcours du 33K sera matérialisé par les rubans et fanions officiels du Challenge Trail 06, de couleur rouge/orange, et par des affichettes format A3 de même couleur.

Les 2 parcours empruntent dans leur quasi-totalité des sentiers de grande randonnée GR (marquage peinture rouge et blanc) et des sentiers de petite randonnée PR (marquage peinture jaune).

22 K : <https://www.openrunner.com/route-details/16765675>

33K : <https://www.openrunner.com/route-details/16765643>

3/ HORAIRES

Le départ des 2 épreuves sera donné le samedi 17 juin 2023 devant l'Espace Mounier/piscine de Valberg (à l'entrée de la station, à gauche en montant).

à 09h30 pour le 33K, précédé d'un briefing à **09h15** dans l'Espace Mounier (présence obligatoire et contrôlée)

à 10h00 pour le 22K, précédé d'un briefing à **09h45** dans l'Espace Mounier (présence obligatoire et contrôlée)

Les arrivées seront jugées au même endroit à partir de Midi et jusqu'à 17h00.

Les barrières horaires suivantes sont instituées :

Pour le 22K : 12h45 au centre nordique de Beuil les Launes (Km 12,1)
14h30 à l'arrivée

Pour le 33K : 13h30 au col de la Couillole (Km 18,7)
15h00 aux abreuvoirs balise 38 (Km 25,7)
17h00 à l'arrivée

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents devront quitter le point de contrôle avant la barrière horaire fixée. Passée cette barrière, les concurrents concernés seront mis hors course et devront restituer leurs dossards au personnel de contrôle.

4/ INSCRIPTIONS

Le nombre de participants est limité à 250 pour chacune des 2 épreuves.

Les 2 épreuves sont ouvertes à tout adulte majeur détenteur d'une licence FFA (à partir de la catégorie Junior) ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins de 1 an à la date de l'épreuve.

Dans la limite des places disponibles, les inscriptions sont possibles **jusqu'au jeudi 15 juin 2023 à Minuit**, exclusivement en ligne, sur le site www.sportips.fr, au prix de :

- **20,00€ pour le 22K**
 - **30,00€ pour le 33K**
- + frais de service de la plateforme d'inscription en ligne
+ assurance optionnelle Garantie Individuelle Annulation (GIA)

Aucune inscription ne sera possible sur place.

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque cause que ce soit.

Les inscriptions sont nominatives, aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quel que soit le motif invoqué.

Ces tarifs incluent notamment un cadeau souvenir et une collation servie à l'Espace Mounier à l'issue des épreuves.

5/ RETRAIT DES DOSSARDS

Le contrôle du matériel obligatoire et le retrait des dossards des 2 épreuves seront ouverts **à partir de 8h00** à l'Espace Mounier (parking à proximité, toilettes, eau, vestiaires coureurs, douches).

A cet effet, les concurrents devront impérativement présenter :

- une **pièce d'identité** en cours de validité,
- une **licence FFA** en cours de validité ou un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins de 1 an à la date de l'épreuve, dans l'hypothèse où ces pièces n'aient pas été transmises lors de l'inscription en ligne,
- la totalité du **matériel obligatoire** dont la liste figure ci-après.

A défaut, leur dossard ne pourra leur être remis et ils ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Ils devront également **télécharger le tracé du parcours choisi** sur leur téléphone mobile et y enregistrer le numéro de **téléphone d'urgence** fourni par l'organisation.

6/ MATERIEL

Matériel minimum obligatoire pour les concurrents des 2 épreuves :

- Dossard fourni par l'organisation, non plié, épinglé visible sur la poitrine, sur le ventre ou sur une ceinture,
- Téléphone portable totalement chargé, comportant les numéros d'urgence communiqués par l'organisation et la trace GPX du parcours choisi,
- Couverture de survie,
- Sifflet,
- Veste imperméable avec coutures étanches,
- Gobelet (aucun contenant ne sera fourni sur les stands de ravitaillement)

Pour le 22K : réserve d'eau minimale de 0,5L

Pour le 33K : réserve d'eau minimale de 1,0L

Les bâtons sont autorisés sur les 2 épreuves : tout concurrent décidant de s'en équiper devra les porter du départ à l'arrivée.

ATTENTION : La météo pouvant changer brutalement en montagne, les concurrents sont invités à consulter les bulletins ad hoc avant le départ et de s'équiper en conséquence.

7/ RAVITAILLEMENTS

Le principe du trail running en compétition est la semi-autosuffisance.

Par conséquent, chaque concurrent doit prévoir ses besoins propres en alimentation liquide et solide en fonction de la distance choisie, de son état de forme et des conditions météo (attention aux fortes chaleurs).

Cependant, l'organisation met à disposition des concurrents les points de ravitaillement liquide (eau plate, eau gazeuse, soda,...) et solide (fruits frais, fruits secs, biscuits salés, charcuterie, pain,...) suivants :

Pour le 22K : - au centre nordique de Beuil les Launes (Km 12,1)
- à l'arrivée (Km 21,0)

Pour le 33K : - à l'intersection sentier/piste balise 43 (Km 9,3)
- sur la place de l'église de Beuil (Km 22,7)
- à l'arrivée (Km 34,2)

Aucun ravitaillement tiers n'est autorisé. Quelques points d'eau potable naturels jalonnent les 2 parcours.

Les spectateurs sont autorisés sur l'ensemble des parcours. Les chiens doivent impérativement être tenus en laisse.

8/ CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour les 2 épreuves, les 3 premiers coureurs hommes et femmes au classement scratch seront récompensés, ainsi que le/la premier(e) de chaque catégorie d'âge, sans cumul possible.

La remise des prix du 22K aura lieu à 14h30 à l'Espace Mounier

La remise des prix du 33K aura lieu à 17h00 à l'Espace Mounier

La présence des lauréats est obligatoire pour recevoir leurs récompenses.

9/ SECURITE ET RESPONSABILITE

L'organisation a souscrit une assurance multirisque responsabilité civile.

Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence.

Il incombe aux non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle.

Les épreuves seront sécurisées par des équipes de secouristes à l'arrivée et aux points stratégiques de chacun des 2 parcours.

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance due à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante.

Tout concurrent a l'obligation de venir en aide à un autre concurrent en difficulté et d'en avertir immédiatement l'organisation (n° de téléphone inscrit sur le dossard) ou le poste de contrôle le plus proche.

Tout concurrent décidant d'abandonner doit immédiatement en avertir l'organisation (n° de téléphone inscrit sur le dossard) ou le poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

Tout concurrent mis hors course mais souhaitant poursuivre son parcours sans dossard est informé qu'il l'effectuera en totale autonomie et sous son entière responsabilité. Les autres concurrents mis hors course pourront être rapatriés par l'organisation jusqu'à l'Espace Mounier.

Les réseaux de téléphonie mobile couvrent en principe l'intégralité des 2 parcours. A défaut de couverture réseau par votre opérateur, composez le **112**.

10/ ETHIQUE, OBLIGATIONS ET SANCTIONS

Les manquements suivants à l'éthique, au respect et à l'esprit sportif entraîneront la disqualification immédiate du concurrent fautif (liste non exhaustive) :

- Absence d'un ou plusieurs élément(s) du matériel obligatoire en un point quelconque des parcours
- Aide extérieure de toute nature (y compris accompagnement et ravitaillement personnel)
- Non respect des parcours dans leur intégralité
- Non respect de l'environnement (déchets et détritrus divers)
- Non respect des injonctions du personnel (organisation, secouristes, signaleurs,...)
- Non assistance à un concurrent en difficulté
- Manque de respect à l'organisation et/ou aux bénévoles
- Utilisation d'un moyen de transport pendant l'épreuve

11/ MODIFICATION/ANNULATION

En cas de circonstances exceptionnelles, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours voire d'annuler les épreuves à tout moment, y compris une fois les départs donnés.

12/ RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée par écrit et déposée au PC course (Espace Mounier) auprès d'un membre du Comité d'organisation dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du concurrent concerné.

13/ DROIT A L'IMAGE

Tout participant à l'évènement VALBERG TRAIL renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord formel de l'organisation.

14/ CONTACTS

Organisation VALBERG TRAIL :

M. Christian GUEMY	06 48 64 83 78 – cguemy@orange.fr
M. Alain SANTI	06 75 99 63 45 – asanti@valberg.com
M. Bruno LAGARDE	07 88 22 47 19 – brunolagarde06@orange.fr
M. Jean-Loup KOPPE	06 18 94 20 94 – j.koppe@orange.fr

www.valbergtrail.com

www.valberg.com

Informations, hébergement :

Offices de Tourisme **Valberg** : 04 93 23 24 25
ot@valberg.com

Beuil : 04 93 02 32 58
office.de.tourisme@beuil.fr

Guillaumes : 04 93 05 57 76
ot@guillaumes.fr